



CATALOGUE DES FORMATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX FINANCES PUBLIQUES

2026

Présentation du dispositif de formation

PRESENTATION DE LA MICAF

Face à des fraudes toujours plus organisées, complexes et mobiles, le gouvernement a souhaité donner une nouvelle impulsion interministérielle en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques. Dans ce cadre, a été créé la Mission interministérielle de coordination anti-fraude, chargée de veiller à la bonne coordination de l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre la fraude aux finances publiques, qu'elle se rapporte aux prélèvements obligatoires fiscaux et prélèvements sociaux ainsi qu'aux autres recettes des collectivités publiques ou aux prestations sociales.

Cette mission est placée, par délégation du Premier ministre, sous l'autorité du ministre chargé du budget.

La priorité est donnée aux partages opérationnels de renseignements et à la définition de stratégies communes d'actions entre administrations et organismes partenaires.

Au niveau national, la MICAF assure à cette fin, en partenariat avec des directions « cheffes de file », un suivi actif de 10 groupes opérationnels nationaux anti-fraude (GONAF). Ces groupes réunissent les administrations des ministères économiques, de la Justice, de l'Intérieur, des Solidarités et de la Santé, du Travail, les organismes de protection sociale ainsi que les services d'enquêtes administratifs et judiciaires autour de thématiques prioritaires.

Ces GONAF ont pour vocation de favoriser le décroisement des approches par le partage d'informations et d'analyses, l'établissement de cartographies communes des risques, l'élaboration de stratégies d'actions et d'enquêtes coordonnées. Il s'agit notamment de mieux identifier et combattre les fraudes complexes et organisées en favorisant une meilleure articulation des actions administratives et judiciaires. En outre, la MICAF met en place, en tant que de besoin, des groupes de coordination nécessaires pour faire face à de nouvelles fraudes émergentes.

Par décret n°2023-663 du 26 juillet 2023, la MICAF s'est vue confier une nouvelle mission en matière de lutte contre la fraude aux aides publiques. Elle est ainsi chargée, avec l'appui des services d'enquêtes administratifs et judiciaires et des autorités judiciaires concernés, de cartographier les dispositifs d'aide, de contribuer à évaluer leurs

vulnérabilités, de partager les bonnes pratiques, de soutenir le déploiement de filtres et de mécanismes de blocage avant le versement d'aides indues, de mettre en alerte la communauté interministérielle sur les risques et schémas de fraude identifiés, de permettre à la communauté de les expertiser et de mettre en place les synergies nécessaires à une prise en charge interservices des fraudes.

Au niveau local, la MICAF assure la coordination des Comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF), placés sous la co-présidence des préfets et procureurs de la République dans leur forme plénière et, sous la seule présidence des procureurs, dans leur forme restreinte. L'arrêté du 12 octobre 2020, fixe la nouvelle composition des CODAF dans chaque département.

Au niveau européen, la MICAF a également pour vocation institutionnelle de faciliter la coopération avec les instances européennes chargées de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, et notamment les échanges opérationnels avec l'Office européen de lutte anti-fraude. La MICAF entretient également un dialogue régulier avec les représentants du Parquet européen compétent pour les enquêtes et poursuites pénales en matière d'infractions aux intérêts financiers de l'Union Européenne.

Dans ce nouveau cadre interministériel, la MICAF peut impulser de nouvelles synergies en matière d'échanges d'informations entre partenaires, notamment en matière d'interconnexions de données. Elle propose aussi toute réforme visant à favoriser une plus grande efficacité en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques. La MICAF contribue, par ailleurs, à une meilleure connaissance de la fraude en élaborant chaque année un document de politique transversale dans le cadre du projet de loi de finances et en favorisant les actions de formation à destination des partenaires, au moyen notamment du catalogue des formations transverses.

Pour en savoir plus :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf>

LES PRINCIPES DIRECTEURS DES FORMATIONS



LES ORGANISMES IMPLIQUES DANS LES FORMATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX FINANCES PUBLIQUES



AGENCE FRANÇAISE
ANTICORRUPTION



AGENCE NATIONALE DE LA
COHESION DES TERRITOIRES



CENTRE NATIONAL DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



DIRECTION GENERALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS



ÉCOLE NATIONALE DE LA
CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION ET DE LA
REPRESSION DES FRAUDES



ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES



ÉCOLE NATIONALE DE LA
MAGISTRATURE



ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DE
SECURITE SOCIALE



INSTITUT 4.10



INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE



MISSION INTERMINISTERIELLE DE
COORDINATION ANTI-FRAUDE



OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE
LE TRAVAIL ILLÉGAL



PARQUET EUROPEEN



POLICE AUX FRONTIERES
DIVISION NATIONALE DE LA LUTTE
CONTRE LA FRAUDE
DOCUMENTAIRE ET A L'IDENTITE



REGIME DE GARANTIE DES SALAIRES

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Accéder à l'offre de formation et s'inscrire à une formation

Chaque fiche descriptive du catalogue indique le contact utile, les dates et lieux des sessions de formation.

Sur la page formation du site de la MICAF :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

vous trouverez :

- le présent catalogue régulièrement actualisé et l'actualité des formations transverses.
- les fiches d'inscription.
- d'autres renseignements pratiques (restauration, hébergement pour certaines formations, etc.).

Des sessions supplémentaires à celles prévues au présent catalogue seront en effet proposées au cours de l'année 2026. N'hésitez pas à vous rapprocher du contact utile et à consulter régulièrement le site.

Obtenir des renseignements généraux et contribuer à l'évolution de l'offre de formation

Vous avez une question d'ordre général sur l'offre de formation ?

Vous souhaitez faire part de vos suggestions sur les nouvelles formations à proposer au catalogue ?

Écrivez-nous à l'adresse suivante : inscription.micaf@finances.gouv.fr

L'OFFRE DE FORMATION 2026

Les fondamentaux de la lutte contre la fraude aux finances publiques7

Lutte contre les différentes formes de fraude aux finances publiques	8
Le CODAF : un outil local de lutte contre la fraude	9
La lutte anti-corruption.....	10

La détection des fraudes..... 11

Initiation à la détection des faux documents	12
Détection de la fraude à l'identité	13
Détection des faux actes de naissance étrangers	14
Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction dématérialisée	15
Référent fraude documentaire – qualification	16
Référent fraude documentaire – actualisation des connaissances	17
Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères.....	18
Le contrôle des cryptoactifs	19

La maîtrise des outils d'investigation 20

[e-formation] Droit de communication	21
[e-formation] Lutte contre les escroqueries aux Faux ordres de virement (FOVI).....	22
[e-formation] Application FICOBA 3	23
Module e-learning en matière de LCF : outils et fichiers partagés de branche, communication et signalements....	24

La lutte contre le travail illégal..... 25

L'offre de formation lutte contre le travail illégal en interinstitutionnel développée par l'INTEFP	27
Module 1 (module généraliste) : S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale	30
Module 2 (module généraliste) : Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal.....	31
Module 3 (module généraliste) : S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal.....	32
Module 4 (module spécialisé) : Le travail illégal dans le transport routier de marchandises.....	33
Module 5 (module spécialisé) : La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture	34
Module 6 (module spécialisé) : Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales.....	35
Module 7 (module thématique) : Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal.....	36
Module 8 (module thématique) : Le contrôle des micro-entreprises et la lutte contre le travail illégal.....	37

Module 9 (module thématique) : L'action pénale en matière de travail illégal.....	38
Module 10 (module thématique) : Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.....	39
Module 11 (module thématique) : L'audition pénale libre de personne soupçonnée et le travail illégal	40
Module 12 (module enquêteur judiciaire) : Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF).....	41
Module 13 (module enquêteur judiciaire) : Enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes (ESTIF)	42

La lutte contre la fraude sociale 43

Lutter contre les fraudes sociales.....	44
Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales.....	45
Module e-learning en matière de LCF : Sensibilisation.....	46
Module e-learning en matière de LCF : Politique de sanctions.....	47
Fraude sociale dans la procédure collective	48
Acculturation à la mobilité internationale	49
Lignes directrices de l'Association Internationale de Sécurité Sociale en matière d'erreur, d'évasion et de fraude (EEF).....	50

La lutte contre les fraudes douanières ...51

Enquêteur : Parcours comptabilité.....	52
Protection de la faune et de la flore	53
Viticulture : principes généraux et environnement viticole.....	54
Viticulture : Contrôle et contentieux de la DGDDI.....	55

La lutte contre la fraude au budget de l'Union européenne..... 56

Lutte contre la fraude aux intérêts financiers européens	57
LCF aux intérêts financiers de l'Union européenne : Travailler avec le Parquet européen.....	58
[Pack Débutant] Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt »	59
[Pack Intermédiaire] Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt »	60
[Pack Expert] Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt ».....	61
[Circuit de gestion et réglementation] Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt ».....	62

Les fondamentaux de la lutte contre la fraude aux finances publiques

<i>Lutte contre les différentes formes de fraude aux finances publiques</i>	<i>8</i>
<i>Le CODAF : un outil local de lutte contre la fraude.....</i>	<i>9</i>
<i>La lutte anti-corruption</i>	<i>10</i>

Lutte contre les différentes formes de fraude aux finances publiques

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant aura une connaissance précise du rôle des différentes administrations luttant contre la fraude aux finances publiques.

Il saura décrire le paysage institutionnel de la lutte contre la fraude aux finances publiques.

PUBLIC

Tout agent travaillant déjà dans le domaine de la lutte contre la fraude.

Tout agent amené à intégrer un CODAF en qualité de secrétaire permanent.

PREREQUIS

Avoir une connaissance des politiques de lutte contre la fraude aux finances publiques.

PROGRAMME

CONTENU :

L'impact de la fraude sur le déséquilibre des finances publiques est mesuré chaque année et semble croître.

Qu'il s'agisse de fraude fiscale ou encore de fraude aux cotisations sociales (travail illégal) ou aux prestations sociales, la fraude aux finances publiques est un phénomène protéiforme contre lequel différents acteurs administratifs et judiciaires œuvrent en articulant leurs actions. La Mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF) anime, impulse et organise les actions de ces différents acteurs, parfois méconnus des magistrats. Les Parquets doivent pourtant animer localement, au sein des Comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF), des politiques coordonnées de lutte contre la fraude aux finances publiques. Comment ces acteurs interviennent-ils et se coordonnent-ils ? Quelle est l'efficacité de ces structures dans la répression des fraudes, comment l'améliorer en fonction des interlocuteurs locaux et des problématiques particulières à un ressort donné ?

PEDAGOGIE :

La session s'attachera à présenter les différentes typologies de fraudes et leurs incriminations, à recenser l'ensemble des acteurs des différentes administrations (organismes sociaux locaux et nationaux, administrations publiques, services de police judiciaire) engagés dans cette même lutte, ainsi qu'à alimenter une réflexion sur l'effectivité du triptyque prévention-détection-répression mis en place pour les coordonner.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Eric Belfayol, Chef de la MICAF et Directeur de session. Intervenants de haut niveau (magistrats, directeurs d'administration, d'offices de lutte contre la fraude et des services nationaux de lutte contre le travail illégal...)
Durée	5 jours
Session(s)	13 au 17 avril 2026
Lieu	ENM 3 TER QUAI AUX FLEURS 75004 PARIS
Tarif	600 Euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	57

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

zahia.senouci@justice.fr

Le CODAF : un outil local de lutte contre la fraude

OBJECTIFS

À l'issue du stage, le participant aura une connaissance précise du rôle clé des CODAF en matière de lutte contre la fraude aux finances publiques et des règles de fonctionnement du secrétariat du CODAF.

Il saura décrire le paysage institutionnel de la lutte contre la fraude aux finances publiques et comment le CODAF s'y intègre.

PUBLIC

Tout agent travaillant déjà dans le domaine de la lutte contre la fraude.

Tout agent amené à intégrer un CODAF notamment en qualité de secrétaire.

PREREQUIS

Avoir une connaissance des politiques de lutte contre la fraude aux finances publiques.

PROGRAMME

- ✓ Panorama des acteurs institutionnels de la lutte contre la fraude aux finances publiques
- ✓ La MICAF et les CODAF
- ✓ Présentation institutionnelle du CODAF :
 - Historique et textes fondateurs
 - Missions
 - Composition
 - Fonctionnement : CODAF plénier et restreint
- ✓ Rôle du secrétaire CODAF
- ✓ Cadres juridique (levée du secret professionnel) et technique (fiche action) supports de l'action des CODAF
- ✓ Les actions des CODAF :
 - La place des CODAF dans le dispositif interministériel de coordination anti-fraude
 - Les objectifs prioritaires du CODAF
 - Présentation du bilan annuel de l'action des CODAF

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

Concepteur(s) Organisateur(s)	MICAF Mission interministérielle de coordination anti-fraude
Intervenant(s)	Chef de projet en charge des relations avec le CODAF
Durée	1 jour, soit 7 heures
Session(s)	Jeudi 12 mars 2026 Jeudi 8 octobre 2026
Lieu	PARIS 12 – Bercy et en distanciel
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	20 en présentiel

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Inscription.micaf@finances.gouv.fr

La lutte anti-corruption

OBJECTIFS

Connaître l'Agence Française Anticorruption, son organisation, ses missions.

Connaître les infractions d'atteintes à la probité.

S'initier aux mécanismes individuels et collectifs de prévention et de détection des atteintes à la probité (cartographie des risques, code de conduite, dispositif d'alerte interne, évaluation des tiers, contrôle/audit interne...).

PUBLIC

Agents en charge de la maîtrise des risques, du contrôle/audit interne, de fonctions de conseil déontologique.

Chefs de service, personnes en charge du déploiement d'un dispositif anticorruption.

Tout agent dont les missions peuvent le conduire à avoir connaissance de faits d'atteintes à la probité.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Présentation de l'Agence Française Anticorruption (organisation, mise en œuvre des missions de conseil et de contrôle).

Présentation des infractions d'atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, concussion, détournement de fonds publics, prise illégale d'intérêts, favoritisme et de leurs principales illustrations.

Présentation des outils de maîtrise du risque de corruption : cartographie des risques d'atteintes à la probité, outils de prévention (code de conduite, évaluation des tiers, formation), outils de détection (alerte interne, contrôle/audit internes, sanctions disciplinaires).

Illustration des situations sensibles et de la mise en œuvre des outils par des cas pratiques.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Agent(s) de l'AFA
Durée	½ journée (4 heures)
Session(s)	Dates non encore connues
Lieu	Siège de l'AFA (Paris 13 ^{ème})
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	10

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

afa@afa.gouv.fr

henry.de-saxce@afa.gouv.fr

La détection des fraudes

<i>Initiation à la détection des faux documents</i>	<i>12</i>
<i>Détection de la fraude à l'identité</i>	<i>13</i>
<i>Détection des faux actes de naissance étrangers</i>	<i>14</i>
<i>Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction dématérialisée</i>	<i>15</i>
<i>Référent fraude documentaire – qualification</i>	<i>16</i>
<i>Référent fraude documentaire – actualisation des connaissances.....</i>	<i>17</i>
<i>Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères</i>	<i>18</i>
<i>Le contrôle des cryptoactifs.....</i>	<i>19</i>

Initiation à la détection des faux documents

OBJECTIFS

Détecter une fraude dans un document français ou européen en vérifiant les sécurités au moyen des outils adaptés à la détection d'une fraude.

PUBLIC

Toute personne amenée à contrôler des documents administratifs et pour lesquels une initiation est requise dans les structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ainsi que des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

NIVEAU :

Initiation

CONTENU :

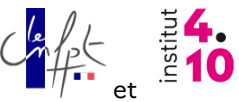
- ✓ Définition de la fraude (fraude matérielle, fraude intellectuelle)
- ✓ Usage du document d'un tiers (profilage, reconnaissance faciale, questionnements à engager)
- ✓ Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés
- ✓ Sécurités fondamentales des documents d'identité (le papier sécurisé, les impressions de fond, les accessoires de sécurisation...)
- ✓ Méthodologie de contrôle (caractères anamorphiques, ZLA, contrôles de cohérence)
- ✓ Description des sécurités des documents français
- ✓ Description des sécurités des documents européens
- ✓ Présentation du réseau d'AFDI
- ✓ Présentation du site PRADO et du site intranet de la DNPAF.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cette formation d'une journée en présentiel articule apports théoriques, études de cas, échanges de pratiques et test de connaissance.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Aucun

Concepteur(s) Organisateur(s)	 
Intervenant(s)	Spécialistes de la Police aux Frontières
Durée	1 jour
Session(s) et lieu(x) Informations disponibles sur les sites des organismes de formation : Institut 4.10 : https://institutquatredix.fr/ CNFPT : https://www.cnfpt.fr/	
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	

INSCRIPTION

POUR L'INSTITUT 4.10 :

Fiche d'inscription à compléter en ligne :
<https://forms.office.com/e/9QviiuSrGe>

POUR LE CNFPT :

L'inscription des agents territoriaux est à effectuer en ligne sur le site du CNFPT :
<https://inscription.cnfpt.fr/>

CONTACT

POUR L'INSTITUT 4.10 :

contactclient@institutquatredix.fr

POUR LE CNFPT :

<https://view.genially.com/65f174705eb734001439d3ca>

Détection de la fraude à l'identité

OBJECTIFS

Déceler une fraude à l'identité lorsque celle-ci provient d'une usurpation ou a été obtenue de manière induue.

PUBLIC

Agent en relation avec le public issus de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

NIVEAU :

Approfondissement

CONTENU :

- ✓ L'usurpation :
 - Définition,
 - Approche statistique,
 - Répression pénale. Modes opératoires.
 - Test fraude sur l'usurpation d'identité.
- ✓ L'obtention induue :
 - Définition,
 - Approche statistique,
 - Répression pénale.
 - Preuve sur la nationalité (étude du Certificat de Nationalité Française).
 - Preuve de la naissance,
 - Justificatif de domicile.
 - L'étude de la fraude à l'identité,
 - Les cas pratiques.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cette formation sur un jour en présentiel, articule apports théoriques et études de cas pratiques.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Aucun

Concepteur(s) Organisateur(s)	 
Intervenant(s)	Spécialistes de la Police aux Frontières
Durée	1 jour
Session(s) et lieu(x) Informations disponibles sur les sites des organismes de formation : Institut 4.10 : https://institutquatredix.fr/ CNFPT : https://www.cnfpt.fr/	
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	

INSCRIPTION

POUR L'INSTITUT 4.10 :

Fiche d'inscription à compléter en ligne :
<https://forms.office.com/e/9QviiuSrGe>

POUR LE CNFPT :

L'inscription des agents territoriaux est à effectuer en ligne sur le site du CNFPT :
<https://inscription.cnfpt.fr/>

CONTACT

POUR L'INSTITUT 4.10 :

contactclient@institutquatredix.fr

POUR LE CNFPT :

<https://view.genially.com/65f174705eb734001439d3ca>

Détection des faux actes de naissance étrangers

OBJECTIFS

- ✓ Situer les problématiques, enjeux et le partenariat avec la justice ;
- ✓ Identifier les différents formats d'actes de naissance et les éléments rajoutés lors de leur délivrance ;
- ✓ Vérifier la cohérence des informations ;
- ✓ Distinguer les documents en provenance de pays atypiques.

PUBLIC

Tout agent en relation avec le public issu de l'ensemble des organismes de protection sociale.

Tout agent de l'administration en charge de la délivrance des titres ou de l'attribution d'une qualité ou d'un bénéfice.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

- ✓ Approche contextuelle :
 - statistiques
 - problématique
 - enjeux
 - partenariat justice
- ✓ La mise en œuvre des différents contrôles
- ✓ Le support :
 - formats
 - contrôles de sécurités liés au format
 - le fond d'impression
 - l'emblème
- ✓ Les éléments rajoutés lors de la délivrance :
 - marques optiques
 - le code barre
 - les timbres fiscaux
- ✓ La cohérence des informations
- ✓ Les documents des pays atypiques

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Fiche réflexe

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Spécialistes de la Police aux Frontières
Durée	1 jour
Session(s)	25/06/2026
Lieu	DNPAF 27 cours des petites écuries. 77 Lognes
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à compléter en ligne :
<https://forms.office.com/e/9QviiuSrGe>

CONTACT

contactclient@institutquatredix.fr

Détection des faux documents dans le contexte d'une instruction dématérialisée

OBJECTIFS

- ✓ Identifier les limites de la dématérialisation en matière de contrôle documentaire.
- ✓ Savoir appliquer les techniques de contrôle de cohérence par type de document présenté.

PUBLIC

Tout agent en relation avec le public issu de l'ensemble des organismes de protection sociale.

Tout agent de l'administration en charge de la délivrance des titres ou de l'attribution d'une qualité ou d'un bénéfice.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

- ✓ Étude des différents documents du dossier :
 - Le formalisme des documents normés.
 - Les caractéristiques des autres documents sources : actes de naissance des mairies, actes du Service Central de l'État Civil (SCEC) et le Certificat de Nationalité Française (CNF), justificatifs de domicile, documents d'assurance sociale, bulletin de paie et avis d'imposition.
- ✓ Méthodologie et moyens de vérification du dossier :
 - La méthodologie de vérification : Identification du document, contrôle du formalisme, recherche d'incohérence, utilisation des outils adéquats et conclusion.
 - Outils d'aide à la vérification : Les sites Internet, base de données, fichiers et différents lecteurs.
- ✓ Cas pratiques :
 - Étude de documents français authentiques : carte d'identité, passeport, titre de séjour et permis de conduire.
 - Étude des documents européens authentiques de différents pays : Carte d'identité, passeport, titre de séjour et permis de conduire.
 - Étude de faux documents dématérialisés (dossiers ou documents isolés).

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Fiche réflexe

Concepteur(s) Organisateur(s)	 
Intervenant(s)	Spécialistes de la Police aux Frontières
Durée	1 jour
Session(s)	25/03/2026 22/06/2026
Lieu	DNPAF 27 cours des petites écuries. 77 Lognes
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à compléter en ligne :
<https://forms.office.com/e/9QviiuSrGe>

CONTACT

contactclient@institutquatredix.fr

Référent fraude documentaire – qualification

OBJECTIFS

Être en capacité d'animer dans son organisme, une session de sensibilisation à la fraude documentaire, après avoir appris, lors de la formation, à identifier une fraude documentaire ou à l'identité à partir d'un document administratif.

La qualification sera validée pour 3 ans à l'issue de leur réussite à l'examen effectué en fin de stage.

PUBLIC

Toute personne amenée à contrôler quotidiennement les documents d'identité français et destinée à devenir référent en fraude documentaire dans les structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

- ✓ Définition de la fraude documentaire
- ✓ La normalisation des documents et la terminologie FADO
- ✓ Le support
- ✓ Les éléments de sécurité de base, le filigrane, et éléments de sécurité supplémentaires
- ✓ Les matériaux synthétiques
- ✓ Les impressions de sécurité
- ✓ Les encres de sécurité
- ✓ Les sécurités dans les documents d'identité français
- ✓ Les sécurités dans les autres documents français
- ✓ Approche de la fraude à l'identité
- ✓ Le contrôle de la Marianne
- ✓ Le contrôle des actes de naissance sécurisés
- ✓ Les actes de mairies.
- ✓ Animation des sensibilisations à la fraude documentaire
- ✓ Test écrit ; Évaluation

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Malette pédagogique dans le cas où obtention de la moyenne au test (note de 12/20).

L'autorisation de relayer la formation est donnée pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, un recyclage des connaissances, sur une durée de 3 jours, est proposé aux personnes relais (actualisation des connaissances).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 
Intervenant(s)	Spécialistes de la Police aux Frontières
Durée	4 jours
Session(s)	Du 17/03 au 20/03/2026 Du 01/06 au 04/06/2026
Lieu	DNPAF 27 cours des petites écuries. 77 Lognes
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à compléter en ligne :
<https://forms.office.com/e/9QviiuSrGe>

CONTACT

contactclient@institutquatredix.fr

Référent fraude documentaire – actualisation des connaissances

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances en matière de fraude documentaire afin de continuer à être en capacité d'animer dans son organisme, une session de sensibilisation à la fraude documentaire.

La qualification sera renouvelée pour 3 ans à l'issue de leur réussite à l'examen effectué en fin de stage.

PUBLIC

Référent fraude documentaire parvenu au terme des trois ans d'activité à compter de l'année de validation initiale de ses compétences, ou de trois années à compter de la validation de la mise à jour de ses connaissances.

PREREQUIS

Référent fraude documentaire exerçant une activité de formation effective en interne.

PROGRAMME

- ✓ Typologie de la fraude
- ✓ Profilage
- ✓ La fraude documentaire
- ✓ Les encres de sécurité
- ✓ La personnalisation des documents
- ✓ Les accessoires d'authentification
- ✓ Manipulation de documents d'identité
- ✓ La détection des usurpateurs
- ✓ L'obtention induue
- ✓ Nouvelle fraude documentaire ou à l'identité
- ✓ Travaux pratiques
- ✓ Test écrit ; Évaluation

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Malette pédagogique réactualisée.

À l'issue de cette période de recyclage des connaissances, l'habilitation des personnes relais est maintenue pour une durée de 3 ans, après la réussite à l'examen final par l'obtention de la note minimale de 12/20.

Concepteur(s) Organisateur(s)	 
Intervenant(s)	Spécialistes de la Police aux Frontières
Durée	3 jours
Session(s)	Du 29/06 au 1 ^{er} /07/2026
Lieu	DNPAF 27 cours des petites écuries. 77 Lognes
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à compléter en ligne :
<https://forms.office.com/e/9QviiuSrGe>

CONTACT

contactclient@institutquatredix.fr

Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants sauront identifier les clignotants permettant de détecter une société éphémère et connaîtront les moyens d'actions des administrations partenaires.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protections sociales et régimes spéciaux, d'un organisme ou administration représenté au CODAF).

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Définition du profil des sociétés éphémères et des signaux d'alerte permettant de détecter les sociétés éphémères le plus en amont possible :

- ✓ éléments de contexte ;
- ✓ signaux directement décelables par les agents de contrôle ;
- ✓ compétences et modalités d'intervention des services de contrôle : DGFiP, organismes sociaux, DGT, police judiciaire ;
- ✓ informations exploitables ;
- ✓ mission de contrôle des entreprises domiciliataires confiée à la DGCCRF en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'attention des stagiaires est appelée sur le fait qu'il s'agit d'une présentation générale des services et des prérogatives des administrations partenaires dans le cadre de la lutte contre les sociétés éphémères. Les schémas de fraude et la problématique du blanchiment d'argent et de la lutte contre le terrorisme (LCBT) ne sont pas abordés.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Envoi par courriel des documents supports

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Formateurs institutionnels de l'ENFiP et de l'INTEFP
Durée	1 jour
Session(s) et Lieu(x)	<u>Noisy-le-Grand</u> : le 22/06/2026 <u>Bordeaux</u> : le 12/03/2026 <u>Marseille</u> : le 30/04/2026 <u>Nancy</u> : le 30/04/2026 <u>Nantes</u> : le 19/05/2026 <u>Toulouse</u> : le 04/06/2026 <u>Lille</u> : le 09/06/2026
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	

INSCRIPTION

Par courriel aux adresses de contact des différents sites de formation

CONTACT

CIF Noisy-le-Grand : enfi.cif.noisy@dgfip.finances.gouv.fr

CIF Bordeaux : enfi.cif.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

CIF Marseille : enfi.cif.marseille@dgfip.finances.gouv.fr

CIF Nancy : enfi.cif.nancy@dgfip.finances.gouv.fr

ACIF Nantes : enfi.acif.nantes@dgfip.finances.gouv.fr

CIF Toulouse : enfi.cif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

CIF Lille : enfi.cif.lille@dgfip.finances.gouv.fr

Le contrôle des cryptoactifs

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants sauront appréhender les enjeux des cryptoactifs, comprendre le fonctionnement des cryptoactifs et détecter et contrôler les cryptoactifs.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protections sociales et régimes spéciaux, d'un organisme ou administration représenté au CODAF).

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Le contenu de la formation abordera les points suivants :

- ✓ la présentation des cryptoactifs, et plus particulièrement des « cryptomonnaies » ;
- ✓ la définition de leur mode de fonctionnement ;
- ✓ la blockchain ;
- ✓ l'investissement dans les cryptoactifs ;
- ✓ la comptabilisation et la fiscalité des cryptoactifs ;
- ✓ les obligations déclaratives ;
- ✓ les différents moyens de détection des cryptoactifs ;
- ✓ Exemples et illustrations de l'utilisation des cryptoactifs à des fins frauduleuses.

L'attention des stagiaires est appelée sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Envoi par courriel des documents supports

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Agents de la DGFiP
Durée	2 jours
Session(s) et Lieu(x)	<u>Nancy</u> : du 19 au 20/03/2026 <u>Lyon</u> : du 28 au 29/05/2026 <u>Noisy-le-Grand</u> : ✓ du 19 au 20/03/2026 ✓ du 16 au 17/04/2026 ✓ du 26 au 27/05/2026 ✓ du 25 au 26/06/2026 <u>Nantes</u> : du 26 au 27/05/2026 <u>Marseille</u> : du 2 au 3/03/2026 <u>Clermont</u> : du 19 au 20/02/2026 <u>Rennes</u> : du 1^{er} au 2/04/2026 <u>Orléans</u> : du 12 au 13/03/2026
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	

INSCRIPTION

Par courriel aux adresses de contact des différents sites de formation

CONTACT

CIF Nancy : enfip.cif.nancy@dgfi.finances.gouv.fr
 CIF Lyon : enfip.cif.lyon@dgfi.finances.gouv.fr
 CIF Noisy-le-Grand : enfip.cif.noisy@dgfi.finances.gouv.fr
 ACIF Nantes : enfip.acif.nantes@dgfi.finances.gouv.fr
 CIF Marseille : enfip.cif.marseille@dgfi.finances.gouv.fr
 CIF Clermont : enfip.cif.lyon@dgfi.finances.gouv.fr
 CIF Rennes : enfip.cif.rennes@dgfi.finances.gouv.fr
 ACIF Orléans : enfip.acif.orleans@dgfi.finances.gouv.fr

La maîtrise des outils d'investigation

<i>[e-formation] Droit de communication.....</i>	<i>21</i>
<i>[e-formation] Lutte contre les escroqueries aux Faux ordres de virement (FOVI).....</i>	<i>22</i>
<i>[e-formation] Application FICOBA 3</i>	<i>23</i>
<i>Module e-learning en matière de LCF : outils et fichiers partagés de branche, communication et signalements</i>	<i>24</i>

INFORMATIONS GENERALES SUR LES E-FORMATIONS

La e-formation (ou e-learning) est une formation à distance. Il s'agit d'une véritable action de formation au même titre qu'une formation en présentiel.

LES MODULES SONT MIS A DISPOSITION DES STAGIAIRES SUR UNE PLATEFORME SPECIFIQUE.

Lors de son inscription à une e-formation, l'agent reçoit sur sa messagerie professionnelle un message contenant un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de la date de réception du courriel d'un délai qui peut varier de deux à trois mois pour réaliser l'e-formation (les délais peuvent varier en fonction de l'organisation du dispositif de formation et seront communiqués aux stagiaires lors de l'inscription).

L'accès à la plateforme d'e-formation s'effectuant à partir d'un courriel, il est indispensable que les adresses courriel indiquées sur les fiches d'inscription soient celles de l'agent inscrit (et non celle de son chef de service ou du service formation).

Afin que la session se déroule dans les meilleures conditions, il est préférable de réaliser cette formation sur un poste dédié, distinct du poste de travail de l'agent.

INFORMATIONS A L'ISSUE DE L'E-FORMATION

Les instituts de formation assureront, sur demande, un retour au correspondant formation sur le suivi effectif de l'e-formation par le stagiaire.

En revanche, aucun retour ne sera effectué sur :

- les dates précises de réalisation de l'e-formation par l'agent ;
- le temps passé par le stagiaire à suivre la e-formation.

[e-formation] Droit de communication

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables d'exercer un droit de communication.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

PREREQUIS

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https. L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

L'agent recevra par messagerie, au 1^{er} jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

PROGRAMME

- ✓ Définition et présentation du droit de communication en matière de fraudes aux prestations sociales :
Établir le lien entre l'article L 81 du Livre des Procédures fiscales et les articles L 114-19 et L 114-20 du code de la Sécurité Sociale.
- ✓ Champ d'application du droit de communication :
Définir les personnes et collectivités soumises au droit de communication.
- ✓ Nature des renseignements communicables.
- ✓ Mise en œuvre du droit de communication :
 - les modes d'intervention ;
 - la conservation des pièces de procédure ;
 - la prescription.
- ✓ Les sanctions en cas de refus du droit de communication.
- ✓ Quizz de validation.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Aucun

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Durée	2 heures maximum
Session(s) 1 ^{ère} session : du 23/02 au 22/04/2026 (Date limite d'inscription : 17/02/2026) 2 ^{ème} session : du 04/05 au 03/07/2026 (Date limite d'inscription : 28/04/2026) 3 ^{ème} session : du 19/10 au 18/12/2026 (Date limite d'inscription : 13/10/2026)	
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	Illimité

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

Et à adresser à :

enfip.e-formation@dgfip.finances.gouv.fr

CONTACT

enfip.e-formation@dgfip.finances.gouv.fr

[e-formation] Lutte contre les escroqueries aux Faux ordres de virement (FOVI)

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables d'identifier les escroqueries aux faux ordres de virement, de mettre en œuvre les moyens de prévention et la conduite à tenir en cas d'escroquerie

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

PREREQUIS

Disposer d'un accès à l'applicatif Ficoba au jour de la demande de participation (ou en cours d'installation).

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https. L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

L'agent recevra par messagerie, au 1^{er} jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

PROGRAMME

Cette formation est destinée aux acteurs de la dépense de l'État, des collectivités et des organismes publics. Elle vise à sensibiliser ces acteurs aux schémas de fraude et à leurs conséquences pour les finances publiques. Pour cela, elle présente :

- les modes opératoires des escroqueries aux faux ordres de virement ;
- les règles de vigilance pour se prémunir d'une escroquerie ;
- la conduite à tenir en cas d'escroquerie.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Aucun

Concepteur(s) Organisateur(s)	 ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
Durée	1 heure maximum
Session(s)	1 ^{ère} session : du 23/02 au 22/04/2026 (Date limite d'inscription : 17/02/2026) 2 ^{ème} session : du 04/05 au 03/07/2026 (Date limite d'inscription : 28/04/2026) 3 ^{ème} session : du 19/10 au 18/12/2026 (Date limite d'inscription : 13/10/2026)
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	Illimité

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

Et à adresser à :

enfip.e-formation@dgfip.finances.gouv.fr

CONTACT

enfip.e-formation@dgfip.finances.gouv.fr

[e-formation] Application FICOBA 3

OBJECTIFS

À l'issue de la formation les participants seront capables d'utiliser FICOBA3 dans le respect des règles déontologiques.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF, y compris les officiers de police judiciaire, officiers douaniers judiciaires et officiers fiscaux judiciaires autorisés à consulter FICOBA3).

PREREQUIS

Disposer d'un accès à l'applicatif Ficoba 3 au jour de la demande de participation (ou en cours d'installation).

Le poste de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être obligatoirement équipé d'un navigateur Mozilla Firefox (version récente) et Adobe Reader. Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https. L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique que son poste de travail est équipé des spécifications requises. En cas de difficulté technique, l'agent devra se rapprocher de son service informatique.

L'agent recevra par messagerie, au 1^{er} jour de la date prévue dans le calendrier, un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation. Il disposera à partir de cette date d'un délai de deux mois pour réaliser l'e-formation.

PROGRAMME

Cette e-formation se compose de deux modules :

- Module « utilisateurs ».
- Module « chef de service » : ce module présente les modalités d'habilitation des utilisateurs et la traçabilité des consultations.

CONTENU :

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ L'accès à FICOBA
- ✓ La saisie des demandes
- ✓ Les différents types de recherche
- ✓ Les restitutions FICOBA
- ✓ Les obligations déontologiques et la traçabilité

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Aucun

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Durée	1 heure maximum
Session(s)	1 ^{ère} session : du 04/05 au 03/07/2026 (Date limite d'inscription : 28/04/2026) 2 ^{ème} session : du 19/10 au 18/12/2026 (Date limite d'inscription : 13/10/2026)
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	Illimité

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

Et à adresser à :

enfip.e-formation@dgif.finances.gouv.fr

CONTACT

enfip.e-formation@dgif.finances.gouv.fr

Module e-learning en matière de LCF : outils et fichiers partagés de branche, communication et signalements

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- ✓ de citer et définir les outils et fichiers au service de la lutte contre la fraude ;
- ✓ d'identifier dans sa pratique professionnelle les outils et fichiers utiles à la lutte contre la fraude ;
- ✓ de démontrer l'importance de la mutualisation des informations entre organismes de sécurité sociale.

PUBLIC

Agents de contrôle assermenté des organismes de sécurité sociale.

Autres agents des organismes de sécurité sociale concernés par la thématique du contrôle.

PREREQUIS

Un lien d'accès au module de e Learning pour une durée de 3 mois sera envoyé par Syfadis à chaque stagiaire inscrit. Cet accès à la plateforme ne nécessite pas d'installation particulière hormis une connexion internet

PROGRAMME

CONTENU :

- ✓ Le droit de communication
- ✓ Les outils et fichiers communs aux organismes de sécurité sociale
- ✓ Données propres à chaque branche et données échangées entre les branches
- ✓ Le partenariat dans la lutte contre la fraude

METHODES PEDAGOGIQUES :

Le parcours e-learning est organisé autour de temps individuels d'autoformation synchrone reposant sur les contenus scénarisés et interactifs, accessibles via la plateforme LMS Syfadis.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Aucun

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Durée	3 heures
Session(s)	11 sessions programmées dans l'année entre le 15/01/2026 et le 09/12/2026
Tarif	129 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	

INSCRIPTION

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10.

Pour les autres, formulaire en ligne à compléter :

<https://forms.office.com/e/9QviiuSrGe>

CONTACT

contactclient@institutquatredix.fr

La lutte contre le travail illégal

<i>L'offre de formation lutte contre le travail illégal en interinstitutionnel développée par l'INTEFP.....</i>	<i>27</i>
<i>Module 1 (module généraliste) : S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale</i>	<i>30</i>
<i>Module 2 (module généraliste) : Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal</i>	<i>31</i>
<i>Module 3 (module généraliste) : S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal.....</i>	<i>32</i>
<i>Module 4 (module spécialisé) : Le travail illégal dans le transport routier de marchandises</i>	<i>33</i>
<i>Module 5 (module spécialisé) : La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture.....</i>	<i>34</i>
<i>Module 6 (module spécialisé) : Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales</i>	<i>35</i>
<i>Module 7 (module thématique) : Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal</i>	<i>36</i>
<i>Module 8 (module thématique) : Le contrôle des micro-entreprises et la lutte contre le travail illégal</i>	<i>37</i>

Module 9 (module thématique) : L'action pénale en matière de travail illégal38

Module 10 (module thématique) : Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail39

Module 11 (module thématique) : L'audition pénale libre de personne soupçonnée et le travail illégal.....40

Module 12 (module enquêteur judiciaire) : Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF)..... 41

Module 13 (module enquêteur judiciaire) : Enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes (ESTIF).....42

L'offre de formation lutte contre le travail illégal en interinstitutionnel développée par l'INTEFP

L'offre de formation est élaborée en étroite collaboration avec la MICAFA et l'ensemble des partenaires institutionnels. Elle s'appuie sur la mutualisation des pratiques professionnelles en s'adressant à un public « mixte » composé des différents professionnels impliqués dans la lutte contre le travail illégal.

Elle a pour principal objectif de favoriser le partage des connaissances, des analyses, des outils, des compétences et des méthodes de travail des différents participants.

Sa conception et sa mise en œuvre pédagogique repose sur un réseau de formateurs interinstitutionnel : OCLTI, DGT, DREETS, URSSAF, MSA, France Travail, DREAL, DGFIP, Police et autres services (40 intervenants).

Chaque session est animée par un binôme de formateurs constitué d'un agent de l'inspection du travail et d'un agent d'une administration ou institution partenaire. Le module portant sur l'action pénale en matière de travail illégal est animé par un binôme composé d'un magistrat et d'un formateur du réseau interinstitutionnel.

Cette modalité pédagogique permet ainsi de proposer aux stagiaires un regard à la fois transversal et opérationnel sur le travail illégal.

Un séminaire du réseau de formateurs est organisé annuellement par l'INTEFP avec la participation de la MICAFA. Il permet aux intervenants, recrutés sur la base de leur expertise reconnue, de mutualiser leurs expériences et leurs pratiques, d'actualiser les supports pédagogiques des différents modules figurant dans l'offre de formation et de contribuer à l'élaboration de nouveaux modules.

PRESENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION DE L'INTEFP

L'engagement des différents acteurs dans la lutte contre les fraudes notamment au sein des CODAF permet aujourd'hui d'affirmer que, si le travail interinstitutionnel ouvre la voie d'une meilleure efficacité de l'action de l'État et des institutions concernées, il ne peut pour autant se décréter. Il se construit et demande aux différents professionnels impliqués de développer des compétences spécifiques afin de travailler en complémentarité avec les partenaires des autres institutions.

Dans le cadre des missions dévolues à la MICAFA et en lien avec la Direction Générale du Travail (DGT), l'INTEFP propose, avec tous les partenaires impliqués dans la lutte contre le travail illégal, une offre de formation interinstitutionnelle destinée à tous les corps de contrôle concernés qui, du fait de la complexité des problématiques visées, sont amenés à se concerter ou à coopérer sur un territoire.

Créé en 1975, l'INTEFP est depuis le 1er janvier 2006 un EPA (Établissement Public Administratif) sous tutelle du ministre chargé du travail.

En 2025, nous avons organisé 23 sessions de formations sur les différentes thématiques que nous vous proposons dans ce catalogue. Le taux global de satisfaction est de 8,8/10.

Dans le cadre d'une volonté d'amélioration continue de ses formations, l'INTEFP s'est engagé dans une démarche de certification qualité en 2018 qui a abouti en septembre 2021 à l'obtention de la certification QUALIOPI. Cette certification a été renouvelée en 2024 sans aucune non-conformité majeure.

Cette offre de formation s'appuie aujourd'hui sur deux dispositifs complémentaires :

- les formations catalogue « Lutte contre le travail illégal en interinstitutionnel » ;
- les formations sur mesure « Lutte contre le travail illégal en interinstitutionnel ».

Ce dispositif s'est construit depuis 2008 autour de différents modules de formation selon une programmation pédagogique validée par tous les acteurs impliqués dans cette action (ACOSS, CCMSA, OCLTI, DGT, DGFIP, etc.). Elle s'adresse à tous les corps et organismes de contrôle représentés au CODAF (inspection du travail, services fiscaux, organismes sociaux : URSSAF, MSA, ACOSS, France Travail, gendarmerie, etc.).

Ces actions de formation créent les conditions d'un partage des connaissances, des analyses, des outils, des compétences et des méthodes de travail pour les différentes administrations et organismes compétents en matière de lutte contre le travail illégal. Cette offre, à caractère national, est déployée à l'INTEFP ainsi que dans les Centres Interrégionaux de Formation (CIF) selon une programmation fixée annuellement.

Dans ce cadre sont proposés les modules suivants :

- trois modules généralistes de 3 jours permettant aux participants d'acquérir des connaissances fondamentales en matière de lutte contre le travail illégal et de cerner les conditions de mise en œuvre d'une action interinstitutionnelle ;
- trois modules spécialisés de 2 jours permettant aux participants ayant déjà une connaissance générale du travail illégal, de se professionnaliser au regard des priorités identifiées en matière de lutte contre le travail illégal ;
- cinq modules thématiques de 1 à 2 jours permettant aux participants ayant déjà une connaissance précise du travail illégal, de compléter leurs connaissances en appréhendant des situations spécifiques pouvant relever du travail illégal ;
- fruit d'un partenariat INTEFP/OCLTI, deux modules spécialement dédiés aux officiers de police judiciaire, agents de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationale, officiers douaniers judiciaires de la douane, officiers fiscaux judiciaires de la DGFiP.

COORDONNEES DE L'INTEFP ET DES CIF

INTEFP

Pour toutes demandes de renseignements : intefp.milti@travail.gouv.fr

INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (INTEFP)

1498, route de Sain Bel – 69280 Marcy-L'étoile

Téléphone : 04.78.87.47.47

Courriel : intefp.milti@travail.gouv.fr

Sites Internet / Intranet : www.intefp.travail.gouv.fr / www.intraint.travail.gouv.fr

C.I.F DE BORDEAUX

Ilôt Abria, 37, avenue du Général de Larminat - 33000 Bordeaux

Téléphone : 06.01.14.46.88

Courriel : intefp.cif-bordeaux@travail.gouv.fr

C.I.F DE MONTPELLIER

45, place Ernest Granier – BP 60 – 34935 Montpellier Cedex 9

Téléphone : 04.99.52.74.75

Courriel : intefp.cif-montpellier@travail.gouv.fr

C.I.F DE NANCY

10 Rue Mazagran – 54000 Nancy

Téléphone : 06.72.27.88.47

Courriel : intefp.cif-nancy@travail.gouv.fr

C.I.F DE NANTES

Immeuble Le Colombia, 3, boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance - 44200 Nantes

Téléphone : 02.40.35.40.95

Courriel : intefp.cif-nantes@travail.gouv.fr

C.I.F DE PARIS

ZAC du Cornillon Sud, 19 rue des Bretons – 93210 LA PLAINE SAINT DENIS

Téléphone : 01.83.72.40.60

Courriel : intefp.cif-paris@travail.gouv.fr

ACCESSIBILITÉ POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

intefp.referent-handicap@travail.gouv.fr

LES FORMATIONS SUR MESURE « LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL EN INTERINSTITUTIONNEL »

Les formations sur mesure s'adressent plus particulièrement aux institutions en charge de la lutte contre le travail illégal au plan local.

CES FORMATIONS SONT DE DEUX TYPES :

- Les formations dites « catalogue » : pour un public hétérogène dans sa composition et provenant d'au moins 2 corps de contrôle différents.
- Les formations dites « partenariales » : pour un public homogène dans sa composition et provenant de la même administration ou du même organisme (sauf agents du système d'inspection du travail, ces derniers pouvant bénéficier de l'offre de service de l'INTEFP)

CES FORMATIONS SONT ORGANISEES :

- « sur demande » par une institution (CODAF, DREETS, Préfecture, etc.)
- « sur mesure » compte tenu des besoins identifiés en formation
- « sur site » dans les locaux-mêmes du demandeur

ELLES POURSUIVENT PLUSIEURS OBJECTIFS :

- Favoriser l'accessibilité des formations interinstitutionnelles « lutte contre le travail illégal » : certains publics, compte tenu de changements organisationnels ou de contraintes budgétaires, ne peuvent s'inscrire aisément à des formations de type « catalogue »
- Répondre aux besoins locaux de formation : les problématiques auxquelles sont confrontés les agents de contrôle sont variables d'un territoire à un autre, de même que les priorités déterminées sur un plan institutionnel en matière de lutte contre le travail illégal.
- Pour les formations dites « catalogue » :
Appuyer la politique de lutte contre le travail illégal sur un plan territorial, en favorisant dans un cadre formatif interinstitutionnel la montée en compétence collective d'agents collaborant ou étant amenés à coopérer sur ce champ.
- Pour les formations dites « partenariales » :
Répondre aux besoins en formation non satisfaits des corps et organismes partenaires de l'inspection du travail, en proposant au niveau de leurs déclinaisons locales des formations adaptées aux problématiques qu'elles rencontrent.

LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE CES ACTIONS EST LE SUIVANT :

- Prise de contact du demandeur avec l'INTEFP
- Analyse de la demande et détermination des besoins
- Élaboration et validation d'un projet pédagogique avec le demandeur
- Conception d'un produit formatif et mise en œuvre de la formation au niveau local

CONTACT :

La « fiche prise de contact » est à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

COUT DE LA FORMATION

POUR LES AGENTS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL :

- ✓ Actions déployées à Marcy :
 - Hébergement : gratuit ;
 - Transports et restauration : la structure de rattachement doit prendre en charge les dépenses de déplacement et de restauration.
- ✓ Actions déployées dans les CIF :
 - Hébergement, transports, restauration : la structure de rattachement doit prendre en charge les dépenses de déplacement, de restauration et d'hôtellerie.

POUR LES AGENTS HORS MINISTÈRE DU TRAVAIL :

Actions déployées à Marcy et dans les CIF : frais à la charge de la structure de rattachement.

Module 1 (module généraliste) : S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale

OBJECTIFS

Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et de sanction du travail dissimulé et à acquérir les repères nécessaires pour collaborer sur ce champ.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : janvier 2026

CONTENU :

- ✓ Le travail illégal : enjeux et définition
- ✓ L'infraction de travail dissimulé
- ✓ Les acteurs du contrôle du travail illégal
- ✓ La méthodologie de contrôle du travail illégal
- ✓ La procédure pénale en matière de travail illégal
- ✓ Les droits du salarié victime du travail illégal
- ✓ Le contentieux relatif au travail illégal

PEDAGOGIE :

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la lutte contre le travail illégal et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

L'intervention d'un magistrat du parquet traitant du contentieux relatif au travail illégal permet de partager des conseils pratiques visant à améliorer la qualité des procédures pénales.

MODALITE D'EVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation diagnostique en début de formation, QCM, cas pratique, grille méthodologique pour un pseudo contrôle.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation (PadINT).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Intervenant(s)	Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP
Durée	3 jours
Session(s)	Du 28/09/2026 à 14h00 au 01/10/2026 à 12h00
Lieu	CIF de NANTES
Tarif	600 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	12 à 15 participants

INSCRIPTION

Pour les agents du ministère du travail :

<https://intefpportail.agate-erp.fr/>

Pour les autres stagiaires, la fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Voir partie « Présentation de l'offre de formation ».

Module 2 (module généraliste) : Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal

OBJECTIFS

Cette formation permet d'acquérir des savoirs faire spécifiques dans le domaine du travail illégal afin d'avoir la capacité de développer une approche coordonnée en termes d'investigation et de contrôle.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : janvier 2026

CONTENU :

- ✓ Le travail illégal : enjeux et définition
- ✓ Les stratégies d'action commune et leurs pratiques
- ✓ La procédure pénale en matière de travail illégal
- ✓ Les droits du salarié victime du travail illégal
- ✓ Les sanctions administratives du travail illégal

PEDAGOGIE :

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la lutte contre le travail illégal et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

Ces séquences pratiques constituent l'essentielle plus-value de ce module, puisqu'elles permettent aux stagiaires de renforcer leurs pratiques collaboratives sur le champ du travail illégal.

MODALITE D'EVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation diagnostique en début de formation, QCM, cas pratique, grille méthodologique pour un pseudo contrôle.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation (PadINT).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Intervenant(s)	Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP
Durée	3 jours
Session(s)	Du 14/09/2026 à 14h00 au 17/09/2026 à 12h00
Lieu	CIF de BORDEAUX
Tarif	600 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	12 à 15 participants

INSCRIPTION

Pour les agents du ministère du travail :

<https://intefpportail.agate-erp.fr/>

Pour les autres stagiaires, la fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Voir partie « Présentation de l'offre de formation ».

Module 3 (module généraliste) : S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal

OBJECTIFS

Cette formation permet d'approfondir les connaissances en matière de caractérisation juridique des situations dites « complexes » en interaction avec les partenaires interinstitutionnels.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : janvier 2026

CONTENU :

- ✓ Le contrôle des opérations de prêt de main d'œuvre
- ✓ Le contrôle des opérations de sous-traitance
- ✓ Le contrôle des opérations d'activité non salariée
- ✓ La solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage
- ✓ Méthodologie d'enquête (intervention d'un enquêteur de l'OCLTI)
- ✓ Les acteurs du contrôle du travail illégal

PEDAGOGIE :

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la lutte contre le travail illégal et comprend en complément d'apports théoriques des phases importantes de mise en pratique.

Ces séquences pratiques constituent l'essentielle plus-value de ce module, puisqu'elles permettent aux stagiaires de renforcer leurs pratiques collaboratives sur le champ du travail illégal.

MODALITE D'EVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation diagnostique en début de formation, QCM, cas pratique, QUIZZ.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation (PadINT).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Intervenant(s)	Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP
Durée	3 jours
Session(s)	Du 16/11/2026 à 14h00 au 19/11/2026 à 12h00
Lieu	CIF de NANTES
Tarif	600 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	12 à 15 participants

INSCRIPTION

Pour les agents du ministère du travail :

<https://intefpportail.agate-erp.fr/>

Pour les autres stagiaires, la fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Voir partie « Présentation de l'offre de formation ».

Module 4 (module spécialisé) : Le travail illégal dans le transport routier de marchandises

OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du transport routier de marchandises.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : janvier 2026

CONTENU :

- ✓ Introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans le secteur du transport routier de marchandises (TRM)
- ✓ Présentation des spécificités du secteur du transport routier de marchandises et la typologie des infractions concernant les TRM
- ✓ Présentation d'un cas de fraude et une description des faux statuts d'activité communément rencontrés dans le secteur des TRM
- ✓ Présentation sur l'intervention des entreprises de transport routier étrangères et le détachement de salariés (focus sur le cabotage)
- ✓ Éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans les TRM

PEDAGOGIE :

Ce module est coanimé par un contrôleur des transports terrestres (CTT) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des entreprises de transport routier de marchandises.

MODALITE D'EVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation diagnostique en début de formation, cas pratique.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation (PadINT).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Intervenant(s)	Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP
Durée	2 jours
Session(s)	Du 13/10/2026 à 14h00 au 15/10/2026 à 12h00
Lieu	CIF de PARIS
Tarif	400 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	12 à 15 participants

INSCRIPTION

Pour les agents du ministère du travail :

<https://intefpportail.agate-erp.fr/>

Pour les autres stagiaires, la fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Voir partie « Présentation de l'offre de formation ».

Module 5 (module spécialisé) : La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture

OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur de l'agriculture.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : janvier 2026

CONTENU :

- ✓ Introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans l'agriculture, avec un focus sur le périmètre de l'assujettissement
- ✓ Présentation des spécificités du secteur agricole et des travaux forestiers (entraide, activité saisonnière, woofing, etc.)
- ✓ Présentation des situations de travail illégal communément rencontrées en matière agricole et études de cas
- ✓ Présentation sur l'intervention des entreprises étrangères et le détachement de salariés (sous-traitance, entreprises de travail temporaire...)
- ✓ Éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans le secteur agricole

PEDAGOGIE :

Ce module est coanimé par un agent de contrôle de la Mutualité sociale agricole (MSA) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle du secteur agricole.

MODALITE D'EVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation diagnostique en début de formation, QCM, cas pratique.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation (PadINT).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Intervenant(s)	Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP
Durée	2 jours
Session(s)	Du 02/06/2026 à 14h00 au 04/06/2026 à 12h00
Lieu	CIF de PARIS
Tarif	400 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	12 à 15 participants

INSCRIPTION

Pour les agents du ministère du travail :

<https://intefpportail.agate-erp.fr/>

Pour les autres stagiaires, la fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Voir partie « Présentation de l'offre de formation ».

Module 6 (module spécialisé) :

Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères dans le cadre des prestations de services internationales

OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de mieux analyser les situations de prestations de services transnationales et d'engager une action de contrôle.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : janvier 2026

CONTENU :

- ✓ Introduction générale sur les enjeux liés à la question des prestations de services internationales (PSI)
- ✓ Modalités d'intervention des entreprises étrangères et le cadre juridique applicable au sens du Code du travail
- ✓ Le détachement des salariés au sens de la sécurité sociale et la législation applicable
- ✓ Les obligations fiscales imputables aux entreprises détachant des travailleurs
- ✓ Les infractions à la législation applicable y compris à l'égard du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage
- ✓ Éléments de méthodologie sur le contrôle d'une entreprise étrangère
- ✓ La coopération administrative et les bureaux de liaison, aux fins d'optimisation de l'action de contrôle

PEDAGOGIE :

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la lutte contre le travail illégal.

MODALITE D'EVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation diagnostique en début de formation, QCM, cas pratique.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation (PadINT).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Intervenant(s)	Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP
Durée	2 jours
Session(s) et lieu(x)	<u>CIF de Bordeaux :</u> Du 10/06/2026 à 14h00 au 12/06/2026 à 12h00 <u>Marcy l'étoile :</u> Du 16/11/2026 à 14h00 au 18/11/2026 à 12h00
Tarif	400 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	12 à 15 participants

INSCRIPTION

Pour les agents du ministère du travail :

<https://intefpportail.agate-erp.fr/>

Pour les autres stagiaires, la fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Voir partie « Présentation de l'offre de formation ».

Module 7 (module thématique) : Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal

OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal (TI) dans les situations d'emploi ou d'activité dites particulières.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : janvier 2026

CONTENU :

- ✓ Introduction sur la notion d'emploi ou d'activité atypique et esquisse d'une typologie les concernant
- ✓ Approche particulière des formes d'emploi ou d'activité suivantes : les présomptions de salariat (artistes, mannequins, bûcherons...), les sportifs, les vrais et les faux statuts d'emploi ou d'activité, les activités d'intermédiation et de placement, les juniors entreprises, les systèmes d'échanges locaux (SEL), le woofing, le secteur culturel, la mouvance sectaire, la télé réalité.
- ✓ Éléments de méthode et de cadrage juridique

PEDAGOGIE :

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des formes d'emploi ou d'activités dites particulières, ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la lutte contre le TI.

MODALITE D'EVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation diagnostique en début de formation, cas pratique, QUIZZ.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation (PadINT).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Intervenant(s)	Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP
Durée	1 jour
Session(s)	01/12/2026 de 9h à 16h30
Lieu	Distanciel
Tarif	200 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	12 à 15 participants

INSCRIPTION

Pour les agents du ministère du travail :

<https://intefpportail.agate-erp.fr/>

Pour les autres stagiaires, la fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Voir partie « Présentation de l'offre de formation ».

Module 8 (module thématique) : Le contrôle des micro-entreprises et la lutte contre le travail illégal

OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de contrôler les situations susceptibles de présenter un recours abusif au régime du micro-entrepreneur.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : janvier 2026

CONTENU :

- ✓ Introduction générale portant sur l'origine, l'objet et l'intérêt du statut de micro-entrepreneur
- ✓ Présentation des conditions d'éligibilité à ce statut et des avantages fiscaux et sociaux liés à celui-ci
- ✓ Présentation des formalités d'accès à ce statut et pendant l'exercice d'une activité professionnelle sous ce statut
- ✓ Présentation des conditions de sortie (ou de fin) du statut de micro-entrepreneur
- ✓ Les fraudes les plus courantes, leurs qualifications juridiques et les sanctions applicables
- ✓ Éléments de méthodologie sur le contrôle des micro-entrepreneurs dans le cadre de l'interministérialité.

PEDAGOGIE :

Ce module est coanimé par un agent de contrôle des services fiscaux (DGFIP) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des micro-entrepreneurs.

MODALITE D'EVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation diagnostique en début de formation, cas pratique, QUIZZ.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation (PadINT).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Intervenant(s)	Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP
Durée	1 jour
Session(s)	<u>1^{ère} session :</u> 02/04/2026 de 9h à 16h30 <u>2^{nde} session :</u> 24/11/2026 de 9h à 16h30
Lieu	Distanciel
Tarif	200 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	12 à 15 participants

INSCRIPTION

Pour les agents du ministère du travail :

<https://intefpportail.agate-erp.fr/>

Pour les autres stagiaires, la fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Voir partie « Présentation de l'offre de formation ».

Module 9 (module thématique) : L'action pénale en matière de travail illégal

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif de consolider ses connaissances dans le traitement de l'action pénale en matière de travail illégal, notamment au travers d'un retour d'expérience avec un magistrat spécialisé du parquet et d'améliorer la qualité pratique des procès-verbaux de nature à permettre l'engagement de procédures pénales pertinentes.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent habilité (Inspection du travail, URSSAF, MSA, OPJ, APJ, DGFIP, Douanes, Transports, CNAPS) en matière de lutte contre le travail illégal à rédiger des procès-verbaux destinés à l'autorité judiciaire.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : janvier 2026

CONTENU :

- ✓ Les phases de l'enquête :
 - Le rôle du parquet
 - Les différents modes de mise en mouvement de l'action publique
 - Les actes importants jalonnant l'enquête pénale
- ✓ La phase des poursuites :
 - Notions de responsabilité pénale des personnes physiques et morales
 - Les différents modes de poursuites
 - Les peines encourues
 - Les nouvelles sanctions pénales
 - La constitution des parties civiles et l'articulation entre les sanctions administratives et pénales pour les organismes compétents.

PEDAGOGIE :

Ce module est coanimé par un agent d'une institution en charge de la LTI et par un magistrat du parquet spécialisé dans ce type de contentieux.

MODALITE D'EVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation diagnostique en début de formation, QUIZZ.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation (PadINT).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Intervenant(s)	Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP
Durée	1 jour
Session(s)	<u>1^{ère} session :</u> 21/04/2026 de 9h à 16h30 <u>2^{nde} session :</u> 17/11/2026 de 9h à 16h30
Lieu	Distanciel
Tarif	200 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	12 à 15 participants

INSCRIPTION

Pour les agents du ministère du travail :

<https://intefpportail.agate-erp.fr/>

Pour les autres stagiaires, la fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Voir partie « Présentation de l'offre de formation ».

Module 10 (module thématique) : Sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail

OBJECTIFS

Cette formation a pour but de proposer une sensibilisation à la détection de situations en lien avec la traite des êtres humains (TEH). Elle doit permettre aux acteurs en charge du contrôle d'être en capacité de matérialiser des situations de TEH et de transmettre aux autorités compétentes les constats effectués.

PUBLIC

Formation accessible à tout agent habilité (Inspection du travail, URSSAF, MSA, OPJ, APJ, DGFIP, Douanes, Transports) en matière de lutte contre le travail illégal à rédiger des procès-verbaux destinés à l'autorité judiciaire.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : janvier 2026

CONTENU :

- ✓ La définition de la traite des êtres humains (TEH)
- ✓ Les formes graves d'exploitation par le travail : typologie
- ✓ Principales caractéristiques : qui sont les victimes, l'emprise des exploiteurs sur les victimes, les conséquences de la TEH sur les victimes
- ✓ La question de l'identification : comment identifier les victimes, que faire en cas de repérage d'un cas
- ✓ L'accompagnement des victimes : vers qui orienter les victimes, quel dispositif partenarial de repérage et de prise en charge
- ✓ Les obligations découlant de la confidentialité des plaintes

PEDAGOGIE :

Ce module est coanimé par un enquêteur (OPJ) de la gendarmerie nationale et un agent de l'inspection du travail. Une intervention du CCEM (Comité Contre l'Esclavage Moderne) est proposée accompagnée de cas concret

MODALITE D'EVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation diagnostique en début de formation, cas pratique, QUIZZ

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation (PadINT).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Intervenant(s)	Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP
Durée	2 jours
Session(s) et lieu(x)	Du 02/11/2026 à 14h00 au 04/11/2026 à 12h00 au CIF de Nancy
Tarif	400 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	12 à 15 participants

INSCRIPTION

Pour les agents du ministère du travail :

<https://intefpportail.agate-erp.fr/>

Pour les autres stagiaires, la fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Voir partie « Présentation de l'offre de formation ».

Module 11 (module thématique) : L'audition pénale libre de personne soupçonnée et le travail illégal

OBJECTIFS

Cette formation permet de consolider ses connaissances relatives aux règles juridiques qui encadrent l'audition libre et d'être en capacité de réaliser en autonomie ce type d'audition.

PUBLIC

Tout agent des corps de contrôle habilités à conduire une audition de personne soupçonnée.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

Dernière mise à jour du contenu pédagogique : janvier 2026

CONTENU :

- ✓ Règles de procédure pénale qui régissent l'audition libre de personne soupçonnée
- ✓ L'enjeu du respect des règles pour éviter toute nullité de procédure
- ✓ Préparation et conduite d'une audition pénale libre en autonomie, dans le respect des règles procédurales et des droits de la défense
- ✓ Mise en situation 1 et débriefing
- ✓ Mise en situation 2 et débriefing

PEDAGOGIE :

Ce module est co-animé par un magistrat, un gendarme et/ou un policier ainsi qu'un agent de l'inspection du travail expérimentés dans la conduite des auditions libres de personnes soupçonnées.

La formation présentera des cas concrets.

MODALITE D'EVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation diagnostique en début de formation, mise en situation, QUIZZ.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation (PadINT).

Concepteur(s) Organisateur(s)	 Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Intervenant(s)	Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP
Durée	2 jours
Session(s) et lieu(x) :	Du 03/03/2026 à 14h au 05/03/2026 à 12h CIF de PARIS Du 30/03/2026 à 14h au 01/04/2026 à 12h CIF de BORDEAUX Du 07/09/2026 à 14h au 09/09/2026 à 12h CIF de NANTES Du 12/10/2026 à 14h au 14/10/2026 à 12h CIF de NANCY
Tarif	400 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	12 à 15 participants

INSCRIPTION

Pour les agents du ministère du travail :

<https://intefpportail.agate-erp.fr/>

Pour les autres stagiaires, la fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Voir partie « Présentation de l'offre de formation ».

Module 12 (module enquêteur judiciaire) : Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF)

OBJECTIFS

Former les personnels en charge de la lutte contre le travail illégal (LCTI) et les autres fraudes sociales en leur donnant les connaissances fondamentales pour mener à bien, dans le contexte partenarial des CODAF et dans le respect des procédures spécialisées, des enquêtes judiciaires dans le champ de l'exploitation par le travail, du travail illégal et des fraudes sociales (ETTIFS).

PUBLIC

OPJ de la police (toutes directions) ou de la gendarmerie nationales, ODJ de la Douane et OFJ de la DGFiP.

PREREQUIS

Être OPJ, ODJ ou OFJ et être affecté dans une unité traitant des enquêtes liées aux contentieux de l'OCLTI.

PROGRAMME

- ✓ Le travail illégal : enjeux et définition
Connaissance des enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que le contenu des quatre principales infractions relevant du champ du travail illégal, les schémas frauduleux.
- ✓ Les acteurs du contrôle et les procédures du TI
 - Connaissance des attributions des différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal.
 - Appropriation des règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.
- ✓ L'exploitation par le travail
 - Maîtrise des formes simples et intermédiaires d'exploitation au travail (notamment les conditions de travail et d'hébergement indignes).
 - Détection des formes graves d'exploitation au travail (traite des êtres humains, esclavage, servitude...).
- ✓ Le volet patrimonial
Connaissance de l'importance du volet patrimonial dans les enquêtes de travail illégal et les outils.
- ✓ Les autres fraudes sociales :
présentation et définitions des fraudes aux prestations sociales (typologie, acteurs et infractions spécifiques).

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support des présentations et documentation utile

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Militaires de l'OCLTI, personnels mis à disposition par le ministère du Travail et les Urssaf au sein de l'Office et partenaires extérieurs.
Durée	5 jours
Session(s)	Dates non encore connues
Lieu	Distanciel
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	Non
Nombre de participants	400 enquêteurs

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur :
<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Secrétariat de l'OCLTI :
oclti@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Module 13 (module enquêteur judiciaire) : Enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes (ESTIF)

OBJECTIFS

Permettre aux stagiaires de mieux comprendre les enquêtes sur le travail illégal, les fraudes sociales et la traite des êtres humains, en particulier dans les cas transnationaux ou organisés.

PUBLIC

OPJ de la police (toutes directions) ou de la gendarmerie nationales, ODJ de la Douane et OFJ de la DGFiP.

PREREQUIS

Être OPJ, ODJ ou OFJ et avoir suivi la formation « Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF) » depuis au moins 12 mois et être affecté dans une unité traitant des enquêtes liées aux contentieux de l'OCLTI.

PROGRAMME

- ✓ Enjeux de la lutte contre les fraudes complexes
- ✓ Contrôle de la prestation de service internationale
 - régime juridique du détachement en droit du travail
 - réglementation en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale
 - règles relatives aux conditions d'établissement et de prestation de services d'une activité dans l'Union Européenne
 - notions fiscales de base en matière d'établissement
- ✓ La traite des êtres humains (TEH) sous l'angle de l'exploitation au travail :
 - les éléments constitutifs de la TEH, la typologie et la gradation des infractions relatives à l'exploitation au travail (infractions de travail illégal, conditions d'hébergement et de travail contraire à la dignité humaine)
- ✓ Fraudes aux prestations sociales (typologie des fraudes, notions de sociétés éphémères...)
- ✓ Le volet patrimonial
- ✓ Responsabilité pénale des dirigeants et personnes morales
- ✓ Intégrer les nouvelles normes juridiques du travail illégal (aggravation, saisies, pouvoirs des administrations partenaires)

DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Support des présentations et documentation utile

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Militaires de l'OCLTI, personnels mis à disposition par le ministère du Travail et les Urssaf au sein de l'Office et partenaires extérieurs.
Durée	10 jours
Session(s)	Dates non encore connues
Lieu	École des officiers de la Gendarmerie Nationale à Melun (77)
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	Non
Nombre de participants	50 enquêteurs

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur :
<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

Secrétariat de l'OCLTI :
oclti@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La lutte contre la fraude sociale

<i>Lutter contre les fraudes sociales</i>	<i>44</i>
<i>Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales</i>	<i>45</i>
<i>Module e-learning en matière de LCF : Sensibilisation</i>	<i>46</i>
<i>Module e-learning en matière de LCF : Politique de sanctions.....</i>	<i>47</i>
<i>Fraude sociale dans la procédure collective</i>	<i>48</i>
<i>Acculturation à la mobilité internationale</i>	<i>49</i>
<i>Lignes directrices de l'Association Internationale de Sécurité Sociale en matière d'erreur, d'évasion et de fraude (EEF)</i>	<i>50</i>

Lutter contre les fraudes sociales

OBJECTIFS

- Qualifier les différentes typologies de fraudes et d'infractions.
- Identifier la notion de fraude et les domaines d'application.
- Connaitre les stratégies d'organisation de la lutte contre la fraude.

PUBLIC

Agents de direction des organismes de sécurité sociale, cadres, expert en fraudes.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

- ✓ Introduction : comprendre les enjeux de la lutte contre la fraude
- ✓ Périmètre, définition, distinction des notions :
 - fraude
 - erreur
 - indu
- ✓ La détection des fraudes - les contrôles :
 - des prérogatives strictes et variées selon les organismes
 - le procès-verbal de constatation, les croisements d'informations, l'exploitation des informations des partenaires
- ✓ Le traitement des fraudes détectées
 - la répression : poursuites pénales ou répression administrative
 - la voie civile : le recouvrement
 - Exercice de mise en situation pratique

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Maître de conférences en droit privé
Durée	2 jours
Session(s)	Du 02/07/2026 à 9h30 au 03/07/2026 à 16h00
Lieu	SAINT-ETIENNE (43)
Tarif	1 100 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	15 maximum

INSCRIPTION

Depuis le site de l'EN3S :

<https://en3s.fr/formation-professionnelle/formations-professionnelles/formations-courtes/lutter-contre-les-fraudes-sociales/>

CONTACT

Hayat AIT-OUBOU

Tél : 04.77.81.15.24

Mél : haitoubou@en3s.fr

Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales

OBJECTIFS

- Identifier les situations de fraudes « pénales ».
- Connaître les différentes qualifications pénales de la fraude.
- Identifier les prescriptions applicables au civil et au pénal.
- Comprendre le processus de la plainte pénale.
- Cerner les enjeux et de comprendre le déroulement d'une audience pénale.

PUBLIC

Agents des services de la lutte contre la fraude ou des services contentieux des organismes appartenant au régime général ou aux régimes spéciaux de Sécurité Sociale.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

CONTENU :

- ✓ Les différences entre voie civile et voie pénale
- ✓ La qualification juridique de la fraude
- ✓ Le processus de la plainte pénale
- ✓ L'enquête
- ✓ La prescription de l'action publique
- ✓ Prescription civile et répétition de l'indu
- ✓ L'audience pénale

METHODE PEDAGOGIQUE :

Apports théoriques et exemples de cas pratiques.
Exemples de jurisprudence et des pratiques professionnelles.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

- Plan détaillé de l'intervention.
- Tableaux récapitulatifs et schémas.
- Les textes législatifs de référence et jurisprudence.

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
Durée	2 jours
Session(s)	Dates non encore connues
Lieu	En présentiel et en distanciel
Tarif	560 euros
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	

INSCRIPTION

Formulaire en ligne à compléter :
<https://forms.office.com/e/9QviiuSrGe>

CONTACT

contactclient@institutquatredix.fr

Module e-learning en matière de LCF : Sensibilisation

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- d'expliquer la contribution d'un agent agréé et assermenté dans la lutte contre la fraude à la Sécurité sociale ;
- d'identifier les enjeux liés à la lutte contre la fraude aux finances publiques ;
- d'expliquer la place de la lutte contre la fraude sociale dans le paysage de la fraude aux finances publiques ;
- de décrire les acteurs de la lutte contre la fraude aux finances publiques.

PUBLIC

Tout nouvel embauché au sein d'un organisme du régime général de la Sécurité sociale.

PREREQUIS

Un lien d'accès au module de e Learning pour une durée de 3 mois sera envoyé par Syfadis à chaque stagiaire inscrit. Cet accès à la plateforme ne nécessite pas d'installation particulière hormis une connexion internet.

PROGRAMME

CONTENU :

- ✓ Définition de la fraude
- ✓ L'ampleur de la fraude aux finances publiques
- ✓ La fraude sociale
- ✓ Le partenariat dans la lutte contre la fraude
- ✓ Les métiers du contrôle

METHODES PEDAGOGIQUES :

Le parcours e-learning est organisé autour de temps individuels d'autoformation synchrone reposant sur les contenus scénarisés et interactifs, accessibles via la plateforme LMS Syfadis.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Néant

Concepteur(s) Organisateur(s)	institut 4.10
Durée	2 heures
Session(s)	11 sessions programmées dans l'année entre le 15/01/2026 et le 09/12/2026
Tarif	119 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	

INSCRIPTION

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10.

Pour les autres, formulaire en ligne à compléter :

<https://forms.office.com/e/9QviiuSrGe>

CONTACT

contactclient@institutquatredix.fr

Module e-learning en matière de LCF : Politique de sanctions

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- d'expliquer le cadre juridique de la lutte contre la fraude en termes de sanctions ;
- d'identifier les principaux textes relatifs aux sanctions applicables en OSS ;
- d'identifier la politique de sanction propre à chaque branche.

PUBLIC

Agents de contrôle agréés et assermentés en charge au sein des organismes de sécurité sociale.

Autres agents des organismes de sécurité sociale concernés par la thématique du contrôle.

PREREQUIS

Un lien d'accès au module de e Learning pour une durée de 3 mois sera envoyé par Syfadis à chaque stagiaire inscrit. Cet accès à la plateforme ne nécessite pas d'installation particulière hormis une connexion internet.

PROGRAMME

CONTENU :

- ✓ La qualification juridique de la fraude
- ✓ Les différentes voies juridiques pour sanctionner la fraude
- ✓ La politique de sanctions des organismes de Sécurité sociale

METHODES PEDAGOGIQUES :

Le parcours e-learning est organisé autour de temps individuels d'autoformation synchrone reposant sur les contenus scénarisés et interactifs, accessibles via la plateforme LMS Syfadis.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Aucun

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Durée	2 heures
Session(s)	11 sessions programmées dans l'année entre le 15/01/2026 et le 09/12/2026
Tarif	119 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	

INSCRIPTION

Pour les organismes du régime général les demandes d'inscription sont à saisir sur le site de l'Institut 4.10.

Pour les autres, formulaire en ligne à compléter :

<https://forms.office.com/e/9QviiuSrGe>

CONTACT

contactclient@institutquatredix.fr

Fraude sociale dans la procédure collective

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants connaîtront :

- les fondamentaux de la procédure collective et de l'AGS ;
- les critères d'alerte fraude ;
- les principales typologies de fraude et les fraudes en cascade.

PUBLIC

Agent issu d'un organisme de protection sociale, d'une administration ou de tout autre organisme membre ou invité du CODAF, en prise directe avec la lutte contre la fraude.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

CONTENU :

- ✓ La procédure collective révélatrice de la fraude :
Connaître les procédures et leurs différents acteurs.
- ✓ Les faisceaux d'indice :
 - Identifier les critères d'alerte sociaux et économiques tenant à l'entreprise, aux dirigeants, aux salariés.
 - Identifier les éléments clés permettant de détecter la fictivité partielle ou totale de l'activité d'une entreprise.
- ✓ De la fraude simple à la fraude complexe :
 - Reconnaître, au travers de cas réels, les différentes typologies de fraude (du contrat de complaisance à la société éphémère frauduleuse).
 - Appréhender le spectre des fraudes en cascade impactant les organismes de protection sociale et les finances publiques.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques essentiels et présentation de cas réels et de jurisprudences en lien direct avec la fraude sociale dans le contexte spécifique des « faillites ».

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Fiches pratiques et jurisprudence.

Concepteur(s) Organisateur(s)	 LA GARANTIE DES SALAIRES
Intervenant(s)	Agent du service « Lutte contre la fraude » de l'AGS
Durée	1 jour
Session(s) et Lieu(x)	<u>En distanciel :</u> 26 mars 2026 30 avril 2026 15 octobre 2026
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	Déclinable en local en présentiel ou à distance sur demande
Nombre de participants	10 à 15 selon le format

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

agsformationfraude@delegation-ags.fr

Acculturation à la mobilité internationale

OBJECTIFS

Comprendre les principes et cadres juridiques de la mobilité internationale des travailleurs et les acteurs nationaux, européens et internationaux compétents en matière de mobilité des travailleurs.

Comprendre les obligations en matière de sécurité sociale des employeurs et détachés/ pluriactifs liées au détachement et à la pluriactivité.

Mieux appréhender les enjeux de la Détermination de la législation applicable (DLA) : Cotisations, fraude, droits des travailleurs.

PUBLIC

Les gestionnaires de mobilité internationale composant le CNG (Urssaf Nord-Pas-De-Calais, Ile-de-France, Corse), les audienciers, les conseillers juridiques, les chargés d'études, les assistants juridiques (éventuellement selon le périmètre de missions), les inspecteurs (LCTI prioritairement et inspecteur CCA éventuellement), les assistants Contrôle, toute personne susceptible d'être intéressée au regard de son périmètre d'activité (y compris les DRH, en particulier des Urssaf transfrontalières).

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

CONTENU :

- ✓ Définitions et concepts
- ✓ Les bases juridiques de la mobilité des travailleurs
- ✓ Les obligations liées au détachement et à la pluriactivité
- ✓ Les acteurs compétents en matière de mobilité internationale
- ✓ Le certificat A1
- ✓ La caractérisation des travailleurs en situation de mobilité internationale
- ✓ Les enjeux de la DLA

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Autoformation en accès libre sur le Campus numérique de l'EN3S suivie d'une classe virtuelle de deux heures organisées en visioconférence.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Aucun

Concepteur(s) Organisateur(s)	 L'ÉCOLE DES DIRIGEANTS DE LA PROTECTION SOCIALE
Intervenant(s)	Responsables nationaux et régionaux Mobilité internationale des travailleurs (Urssaf)
Durée	6 heures en autoformation 2 heures en classe virtuelle en visioconférence
Session(s)	8 octobre 2026
Lieu	En distanciel
Tarif	465 euros
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	15

INSCRIPTION

Depuis le site de l'EN3S :

<https://en3s.fr/international/formations-internationales/module-acculturation-a-la-mobilite-internationale/>

CONTACT

Obaïda EL HANNA

Tél : 06 99 01 92 13

Mél : obaïda.elhanna@en3s.fr

Lignes directrices de l'Association Internationale de Sécurité Sociale en matière d'erreur, d'évasion et de fraude (EEF)

OBJECTIFS

Cette formation vise à examiner les différentes méthodes préconisées pour lutter contre l'EEF et favoriser la conformité aux obligations, ainsi que la mise en place de mesures appropriées sur le plan du contrôle, des procédures, de la communication et des incitations.

PUBLIC

La formation s'adresse aux dirigeants, aux administrateurs ainsi qu'aux autres membres du personnel des institutions membres de l'AISS qui sont concernés, dans le cadre de leur travail, par la mise en œuvre de politiques et méthodes de détection, prévention et lutte contre l'erreur, l'évasion et de la fraude sociale.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

CONTENU :

- ✓ **Enjeux de la lutte contre l'erreur, l'évasion et la fraude**
- ✓ **Composantes d'une politique globale de lutte contre l'erreur, l'évasion, la fraude**
- ✓ **Environnement et écosystème propice à la lutte contre l'erreur, l'évasion, la fraude**
- ✓ **La gestion du risque d'erreur, d'évasion et de fraude**
- ✓ **La communication et la coordination avec d'autres acteurs institutionnels dans la lutte contre l'erreur, l'évasion et la fraude**

METHODES PEDAGOGIQUES :

La formation, d'une durée de 50 heures, s'organise en trois phases obligatoires :

- ✓ La préformation : 10 heures d'autoformation en ligne pour s'imprégner des principaux enjeux et défis en matière de lutte contre l'EEF dans les systèmes de sécurité sociale.
- ✓ La formation : 5 jours en présentiel à Paris, qui constitue un cadre individuel obligatoire.
- ✓ La post-formation : 5 heures de travail individuel afin d'élaborer des propositions sur la façon dont les Lignes directrices de l'AISS en matière d'EEF pourraient être mises en pratique dans l'organisation du participant.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Supports de formation.

Un certificat labellisé AISS – EN3S, valant certificat professionnel, sera délivré aux participants.

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Agents de Direction, experts du domaine de la lutte contre la fraude sociale
Durée	5 jours
Session(s)	Du 16 au 20/11/2026
Lieu	EN3S Paris (13 ^{ème})
Tarif	2 100 euros
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	20

INSCRIPTION

Depuis le site de l'EN3S :

<https://en3s.fr/international/formations-internationales/lignes-directrices-de-laiss-en-matiere-derreur-devasion-et-de-fraude/>

CONTACT

Catalina MONCHABLON MESA

Tél : 04 77 81 15 04

Mél : catalina.monchablonmesa@en3s.fr

La lutte contre les fraudes douanières

<i>Enquêteur : Parcours comptabilité</i>	<i>52</i>
<i>Protection de la faune et de la flore</i>	<i>53</i>
<i>Viticulture : principes généraux et environnement viticole.....</i>	<i>54</i>
<i>Viticulture : Contrôle et contentieux de la DGDDI.....</i>	<i>55</i>

Enquêteur : Parcours comptabilité

OBJECTIFS

Cette formation doit permettre une montée en gamme des compétences sur la gestion des procédures contentieuses en renforçant la maîtrise des aspects techniques et pratiques liés à la constatation d'infractions comptables.

PUBLIC

Formation destinée aux enquêteurs ayant de faibles connaissances en comptabilité commerciale.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

CONTENU :

- ✓ Module 1 :
 - Notions de bases comptables et principaux documents exploitables
 - Écritures comptables à partir d'un jeu de plateau
- ✓ Module 2 :
 - Approfondissements : achats, TVA, stocks
- ✓ Module 3 :
 - Savoir explorer les pièces comptables :
 - Approche théorique
 - Mise en pratique
- ✓ Module 4 :
 - Méthodologie de recherche des informations comptables et financières
- ✓ Module 5 :
 - Cas pratiques :
 - Questions réponses

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Les apprenants auront la possibilité de suivre tout ou partie de la formation en sélectionnant les modules qui les intéressent plus particulièrement.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Supports de formation

Concepteur(s) Organisateur(s)	 
Intervenant(s)	Formateur de la DGDDI
Durée	4,5 jours
Session(s)	Dates non encore connues
Lieu	École Nationale des douanes de Tourcoing 11, avenue Jean Millet 59203 TOURCOING
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilité).

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur le site de la MICAF :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

dnrfp@douane.finances.gouv.fr

Protection de la faune et de la flore

OBJECTIFS

- Connaître les bases réglementaires CITES
- Connaître les mesures à prendre pour la gestion des contrôles et des procédures
- Connaître la procédure d'appel à un expert

PUBLIC

Agents affectés dans un service de visite et agents de la surveillance

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

- ✓ Principes, fonctionnement et organisation de la Convention de Washington
- ✓ Ciblage et identification des espèces
- ✓ Risques de fraude
- ✓ Études de cas
- ✓ Contentieux du contrôle des espèces protégées

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Supports de formation

Concepteur(s) Organisateur(s)	 
Intervenant(s)	Formateur de la DGDDI
Durée	5 jours
Session(s)	<i>Dates non encore connues</i>
Lieu	École Nationale des douanes de Tourcoing 11, avenue Jean Millet 59203 TOURCOING
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilité).

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur le site de la MICAF :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

dnrfp@douane.finances.gouv.fr

Viticulture : principes généraux et environnement viticole

OBJECTIFS

Connaître les principales caractéristiques du secteur viticole.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de décrire les caractéristiques et les grands principes relatifs au secteur viticole, qu'il s'agisse des techniques de production, de l'environnement professionnel et réglementaire ou du rôle des services.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques appelé à être en relation avec des acteurs de la filière viticole.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

CONTENU :

- ✓ Module 1 - L'environnement technique et réglementaire de la filière
- ✓ Module 2 - Les outils
- ✓ Module 3 - La réglementation économique : les dispositions réglementaires afférentes au foncier
- ✓ Module 4 - La réglementation fiscale viticole :
 - Connaître le statut et les obligations des entrepositaires agréés
 - Connaître les règles de circulation des produits soumis à accises
- ✓ Module 5 - Les contrôles et la lutte contre la fraude

METHODES PEDAGOGIQUES :

Une méthodologie de recherche de l'information comptable et financière sera présentée avec des cas pratiques.

Les apprenants auront la possibilité de suivre tout ou partie de la formation.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Aucun

Concepteur(s) Organisateur(s)	 
Intervenant(s)	Formateur de la DGDDI
Durée	4,5 jours
Session(s)	Dates non encore connues
Lieu	École Nationale des douanes de Tourcoing 11, avenue Jean Millet 59203 TOURCOING
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilité).

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur le site de la MICAF :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

dnrfp@douane.finances.gouv.fr

Viticulture : Contrôle et contentieux de la DGDDI

OBJECTIFS

À l'issue du stage, le participant aura une connaissance précise de la politique des contrôles et des procédures contentieuses de la DGDDI en matière de lutte contre la fraude dans la filière vitivinicole.

PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques et appartenant à une entité reconnue compétente en matière de gestion et de contrôle de l'organisation commune de marché européen pour les produits vitivinicoles (« OCM Vin »).

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

- ✓ La politique des contrôles vitivinicoles de la DGDDI
 - Typologies des contrôles douaniers
 - Enjeux prioritaires des contrôles douaniers
 - Traçabilité des contrôles douaniers,
 - Rôle du Service Commun des Laboratoires (SCL) à l'appui des contrôles douaniers,
 - Coopération multilatérale pour les contrôles de la filière vitinicoles
- ✓ L'analyse de risque et la programmation des contrôles vitivinicoles de la DGDDI
 - Enjeux prioritaires de l'analyse de risque en douane,
 - Outils de l'analyse de risque en douane,
 - Élaboration de la programmation des contrôles douaniers.
- ✓ Déroulé des contrôles de la DGDDI chez un exploitant vitivinicole (chais)
 - Préparation du contrôle de la production de vin,
 - Étapes du contrôle de la production de vin,
 - Finalisation du contrôle de la production de vin.
- ✓ Les procédures contentieuses de la DGDDI en matière vitivinicole
 - Caractérisation des infractions vitinicoles,
 - Description des pouvoirs de contrôle et autres règles de procédure,
 - Rédaction des actes contentieux.

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Supports de formation

Concepteur(s) Organisateur(s)	 
Intervenant(s)	Formateur de la DGDDI
Durée	4 jours
Session(s)	Dates non encore connues
Lieu	École Nationale des douanes de Tourcoing 11, avenue Jean Millet 59203 TOURCOING
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	Outre les agents de la DGDDI, cette formation est ouverte à 2 agents de services partenaires (ou plus si disponibilité).

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur le site de la MICAF :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

dnrfp@douane.finances.gouv.fr

La lutte contre la fraude au budget de l'Union européenne

Lutte contre la fraude aux intérêts financiers européens57

LCF aux intérêts financiers de l'Union européenne : Travailler avec le Parquet européen58

[Pack Débutant] Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt »59

[Pack Intermédiaire] Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt »60

[Pack Expert] Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt » 61

[Circuit de gestion et réglementation] Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt »62

Lutte contre la fraude aux intérêts financiers européens

OBJECTIFS

Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de lutte contre la fraude (LCF) aux intérêts de l'Union européenne.

PUBLIC

Tout agent en charge de la gestion du contrôle ou des enquêtes sur les fonds européens.

PREREQUIS

Aucun

PROGRAMME

- ✓ La définition de la fraude aux intérêts de l'Union européenne.
- ✓ Les compétences de l'Office européen de Lutte Anti-Fraude (OLAF).
- ✓ Le rôle du Service de Coordination Anti-Fraude (SCAF).
- ✓ Les organismes nationaux en charge de la lutte contre la fraude aux intérêts européens.
- ✓ Les actions anti-fraude des services en charge de l'instruction des demandes, du versement des crédits et du respect des obligations de contrôle et d'audit des fonds et des services d'enquêtes :
 - La prévention : la maîtrise des risques
 - La détection : l'exploitation des données
 - La recherche et la sanction

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Aucun

Concepteur(s) Organisateur(s)	MICAF Mission interministérielle de coordination anti-fraude
Intervenant(s)	Chef de projet de la MICAF
Durée	1 jour
Session(s)	24/09/2026
Lieu	<u>Présentiel :</u> Paris (12 ^{ème}) <u>Distanciel :</u> Visioconférence « Webconf »
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	OUI
Nombre de participants	12

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur le site de la MICAF :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

inscription.micaf@finances.gouv.fr

LCF aux intérêts financiers de l'Union européenne : Travailler avec le Parquet européen

OBJECTIFS

À l'issue du stage, le participant aura une connaissance précise du rôle clé du parquet européen en matière d'atteinte aux intérêts financiers de l'UE.

Il comprendra les enjeux essentiels de la détection des fraudes et saura articuler un signalement au Parquet européen en cas de soupçons de comportements délictueux portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE.

PUBLIC

Tout agent travaillant auprès d'un organisme ou service d'instruction, de paiement, d'audit ou de supervision des dépenses des fonds de l'UE, fonds liés à la relance, fonds structurels ou d'investissement (au niveau ministériel, régional ou au sein d'agences ou établissements publics ou autre financement européen).

Tout agent travaillant déjà dans le domaine de la lutte contre les fraudes, (auditeur, contrôleur, enquêteur, magistrats financiers, TRACFIN, etc.).

PREREQUIS

Avoir suivi la formation de la MICAF « Lutte contre la fraude aux intérêts financiers européens » pour les personnes ne disposant pas de connaissance sur les fonds européens.

PROGRAMME

- ✓ Présentation synthétique du Parquet européen, de son organisation et de ses missions
- ✓ La notion de fraude aux intérêts financiers de l'Union européenne au cœur de la compétence du Parquet européen
- ✓ Le procureur européen délégué en France : statut, missions, cadre d'action
- ✓ La détection des fraudes aux intérêts financiers de l'Union européenne
- ✓ La relation au long court entre les administrations et autorités nationales compétentes et le Parquet européen
- ✓ Cadre juridique (levée du secret professionnel, coopération loyale, obligation découlant du règlement européen (UE) 2017/1939 et du droit français) et approche pratique (aide méthodologique à la rédaction des signalements à destination du Parquet européen)

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation, aide méthodologique à la rédaction des signalements judiciaires des fraudes aux intérêts financiers de l'Union européenne.

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Procureurs européens délégués, assistants ou enquêteurs spécialisés
Durée	1 jour
Session(s)	Dates non encore connues
Lieu	En distanciel
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	Non
Nombre de participants	25 à 30

INSCRIPTION

Fiche d'inscription à télécharger sur le site de la MICAF :

<https://www.economie.gouv.fr/micaf/au-niveau-national/la-formation>

CONTACT

inscription.micaf@finances.gouv.fr

[Pack Débutant]

Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt »

OBJECTIFS

Appréhender la réglementation et les procédures de lutttes anti-fraude et liées au conflit d'intérêt.

Le rôle des autorités de gestion (AG) en matière de fraude et de conflit d'intérêts dans les fonds européens.

PUBLIC

Agents débutants en charge de l'instruction, gestion, contrôle et pilotage au sein d'une autorité de gestion de fonds européens (FEDER-FSE+ et FTJ) ou d'audit.

PREREQUIS

Ce module d'une durée d'une demi-journée, s'inscrit dans le parcours de formation « pack débutant » de 5 jours qui comprend d'autres thématiques.

PROGRAMME

Introduction à la lutte contre la fraude :

- ✓ Les moyens mis en place par l'autorité de gestion pour prévenir la fraude.
- ✓ Les obligations de signalement qui incombent aux agents.
- ✓ L'obligation de signalement à l'OLAF.
- ✓ Mise en application : les points de contrôle à l'instruction et au CSF
- ✓ Présentation d'ARACHNE.
- ✓ Atelier interactif : consultation du modèle et modalités de signalement des irrégularités prévues par le RPDC

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Supports de présentation et livret stagiaire

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Intervenants dans le cadre du marché porté par l'ANCT.
Durée	Une ½ journée
Session(s)	NA
Lieu	NA
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	10 à 15

INSCRIPTION

Les inscriptions se font en lien avec les référents formation de chaque Autorité de Gestion et d'Audit et après validation de l'ANCT

CONTACT

europact@anct.gouv.fr

[Pack Intermédiaire]

Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt »

OBJECTIFS

Maîtriser la réglementation et les procédures de lutte anti-fraude et liées au conflit d'intérêt.

Appréhender les modalités de prévention et de détection de la fraude et du conflit d'intérêts dans les fonds européens.

PUBLIC

Agents dotés d'une première expérience ou issus du parcours débutant des autorités de gestion : instructeurs, contrôleurs-gestionnaires de fonds européens (FEDER-FSE+).

PREREQUIS

Ce module d'une durée de 1/2 journée, s'inscrit dans le parcours de formation « pack intermédiaire » de 5 jours qui comprend d'autres thématiques.

PROGRAMME

La thématique du conflit d'intérêt : applicable aux opérations, aux marchés publics, aux gestionnaires, aux bénéficiaires, etc. :

- Base réglementaire
- Au sein de l'Autorité de gestion
- Chez le bénéficiaire
- Au sein des marchés publics

La prise en compte du risque de fraude : de quelle fraude parle-t-on et quels moyens sont à la disposition des parties prenantes ? :

- Base réglementaire
- Comment l'identifier
- Le signalement de la fraude et de l'irrégularité

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation, cas pratique.

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Intervenants dans le cadre du marché porté par l'ANCT.
Durée	Une ½ journée
Session(s)	NA
Lieu	NA
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	10 à 15

INSCRIPTION

Les inscriptions se font en lien avec les référents formation de chaque Autorité de Gestion et d'Audit et après validation de l'ANCT

CONTACT

europact@anct.gouv.fr

[Pack Expert]

Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt »

OBJECTIFS

Maîtriser la réglementation et les procédures de luttes anti-fraude et liées au conflit d'intérêt.

Appréhender les modalités de prévention et de détection de la fraude et du conflit d'intérêts dans les fonds européens et identifier les modalités à mettre en place pour établir une stratégie adaptée à la lutte contre la fraude et le conflit d'intérêt.

PUBLIC

Agents expérimentés en charge de l'instruction, gestion, contrôle et pilotage au sein d'une Autorité de gestion des fonds européens (FEDER-FSE+ et FTJ) ou d'audit.

PREREQUIS

Ce module d'une durée de 1 jour, s'inscrit dans le parcours de formation « pack expert » de 3 jours consécutifs qui comprend d'autres thématiques.

PROGRAMME

Les fondements réglementaires d'obligation de prévention, détection et correction de la fraude.

La fraude et l'irrégularité :

- ✓ Distinction entre fraude et irrégularité
- ✓ Le signalement de la fraude et de l'irrégularité
- ✓ La notification à la Commission européenne, via IMS

Les conflits d'intérêts et atteintes à la probité :

- ✓ Définition
- ✓ Situations pouvant objectivement être perçues comme un conflit d'intérêt
- ✓ Obligations en cas de conflits d'intérêt
- ✓ Cas de la séparation fonctionnelle

Mesures efficaces et proportionnées de lutte antifraude

- ✓ L'évaluation du risque de fraude
- ✓ Les mesures de prévention
- ✓ Les mesures de détection et signalement
- ✓ Les enquêtes, mesures de corrections et poursuites
- ✓ L'audit par l'Autorité d'audit des mesures mises en place

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation, cas pratiques

Concepteur(s) Organisateur(s)	 agence nationale de la cohésion des territoires
Intervenant(s)	Intervenants dans le cadre du marché porté par l'ANCT.
Durée	1 jour
Session(s)	NA
Lieu	NA
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	10 à 15

INSCRIPTION

Les inscriptions se font en lien avec les référents formation de chaque Autorité de Gestion et d'Audit et après validation de l'ANCT

CONTACT

europact@anct.gouv.fr

[Circuit de gestion et réglementation] Formation nationale sur les fonds européens : Module « Lutte anti-fraude et conflit d'intérêt »

OBJECTIFS

Maîtriser la réglementation et les procédures de lutttes anti-fraude et liées au conflit d'intérêt.

Appréhender les modalités de prévention et de détection de la fraude et du conflit d'intérêts dans les fonds européens.

PUBLIC

Agents débutants ou de niveau intermédiaire en charge de l'instruction, gestion, contrôle des dossiers et/ou pilotage du programme.

PREREQUIS

La thématique est abordée à plusieurs moments de cette formation (durée évaluée à une 1/2 journée), et s'inscrit dans le lot 4 « Circuit de gestion et réglementation » de 2 jours consécutifs qui comprend d'autres thématiques.

PROGRAMME

- ✓ Les responsabilités des autorités de gestion dans la mise en œuvre des fonds
- ✓ Responsabilités et engagements réciproques du porteur de projet et de l'autorité de gestion
- ✓ Les contrôles relevant de l'autorité de gestion/ Les principes du contrôle interne/ la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités.
- ✓ La mise en place de mesures et de procédures spécifiques au sein du contrôle interne/ La prévention des conflits d'intérêt
- ✓ La fraude et l'irrégularité

DOCUMENTS REMIS À L'ISSUE DU STAGE

Support de présentation

Concepteur(s) Organisateur(s)	
Intervenant(s)	Intervenants dans le cadre du marché porté par l'ANCT.
Durée	1/2 journée
Session(s)	NA
Lieu	NA
Tarif	Gratuit
Déploiement en interne	NON
Nombre de participants	10 à 15

INSCRIPTION

Les inscriptions se font en lien avec les référents formation de chaque Autorité de Gestion et d'Audit et après validation de l'ANCT

CONTACT

europact@anct.gouv.fr



Mission interministérielle de coordination anti-fraude

<https://www.economie.gouv.fr/micaf>

Date de publication : 29 janvier 2026

Date de la dernière mise à jour : 3 septembre 2026